



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO TENUE LE 26 JANVIER 2015 FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE FRANÇOIS GAUTHIER, MAIRE SUPPLÉANT.

LES CONSEILLERS SUIVANTS ÉTAIENT PRÉSENTS : DEAN JOHNSTONE, GINETTE JUTEAU, MARTIN DESCHÊNES, RONALD GIROUX.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-041

Adoption du règlement numéro 874-2015 établissant le taux de la taxe foncière, service de la dette « Remboursement de taxes » pour l'exercice financier 2015

Attendu que le conseil municipal prévoit pour l'année 2015 des déboursés de l'ordre de 5 000 \$ concernant les intérêts sur une dette à long terme de 250 000 \$ pour le remboursement de taxes;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné le 19 janvier 2015;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Johnstone

Que le règlement numéro 874-2015 soit adopté et à ce qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit, à savoir:

Article 1

Une taxe foncière générale « Remboursement de taxes » au taux de 0.0049 \$ du 100 \$ d'évaluation est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables construits ou non, et cette taxe est répartie suivant la valeur imposable de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et ce, pour l'exercice financier 2015.

Article 2

Un intérêt au taux de douze pour cent par an (12 %) est une pénalité de 0.5 % par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par année sont chargés sur les taxes imposées par le présent règlement trente (30 jours) après leurs dates respectives d'échéance.



MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

550, rue Notre-Dame
Montebello (Québec)
J0V 1L0
819.423.5123

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO TENUE LE 26 JANVIER 2015 FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE FRANÇOIS GAUTHIER, MAIRE SUPPLÉANT.

LES CONSEILLERS SUIVANTS ÉTAIENT PRÉSENTS : DEAN JOHNSTONE, GINETTE JUTEAU, MARTIN DESCHÊNES, RONALD GIROUX.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-041 (SUITE)

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Dupie certifiée conforme
Ce 27 janvier 2015


Charles-Guy Beauchamp
Directeur général


François Gauthier
maire suppléant